



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022\_182

**OBJET : Tarification des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement applicables au 1er janvier 2023**

### Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a intégré les compétences eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En plus des redevances facturées pour alimenter les recettes des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, la Communauté d'Agglomération du Cotentin exécute des prestations de service auprès des usagers. Elle applique à cet effet des tarifs spécifiques permettant de se faire rembourser auprès des usagers des frais correspondants engagés.

Les tarifs des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement joints en annexe de la présente délibération concernent l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin. Les prix sont présentés en hors taxes. Il sera fait application du taux de TVA en vigueur.

Il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, une évolution identique aux tarifs 2023 de vente d'eau et d'assainissement, à savoir une inflation de 6,2 %.

Ces tarifs « annexes » des services d'eau potable et d'assainissement collectif concernent les territoires de la Communauté d'Agglomération gérés en régies directes ou par le biais de prestations de services, sont exclus les secteurs en délégation de services publics.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2017-122 du 29 juin 2017 relatif à l'orientation sur la restitution des compétences,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 109 - Contre : 29 - Abstentions : 46) pour :

- **Approuver** les tarifs des prestations de service eau potable et de l'assainissement sur les secteurs de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en régie directe et en prestation de services sur la base des tarifs présentés en annexe de la présente délibération correspondant au taux retenu par le conseil,
- **Décider** d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :

Prestations annexes DCE 2023 taux 6.2

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

**6 DECEMBRE 2022**

Date d'envoi de la convocation : le 25/11/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 162

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : Alexandrina LE GUILLOU

L'an deux mille vingt deux, le mardi 6 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

### **Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, GERVAIS Bertrand suppléant de ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine (A partir de 18h45), BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (A partir de 18h40), CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine (A partir de 18h40), GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle (Jusqu'à 19h13), LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David (Absent de 19h28 à 20h24), LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel (A partir de 18h40), MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel (A partir de 19h28), MOUCHEL Evelyne,

MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, SOURISSE Claudine (A partir de 18h40), TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie (A partir de 19h32), VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

#### **Ont donné procurations**

ARRIVÉ Benoît à MARTIN Patrice, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, CRESPIER Francis à LEMENUEL Dominique, DUCOURET Chantal à HURLLOT Juliette, FRANCOISE Bruno à BROQUAIRE Guy, HEBERT Karine à TARIN Sandrine, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel, LE CLECH Philippe à BELLIOU DELACOUR Nicole, LE POITTEVIN Lydie à AMBROIS Anne, LECHEVALIER Isabelle à ROCQUES Jean-Marie (A partir de 19h13), LEFRANC Bertrand à FAGNEN Sébastien, LEGOUET David à BOTTA Francis (De 19h28 à 20h24), LELONG Gilles à LEFAIX-VERON Odile, LETERRIER Richard à LE GUILLOU Alexandrina, MARGUERITTE Camille à SAGET Eddy, RONSIN Chantal à DUVAL Karine.

#### **Excusés :**

BROQUET Patrick, DOUCET Gilbert, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, LE PETIT Philippe, LEPLEY Bruno, PIC Anna, SCHMITT Gilles.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

**SLO**

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT A COMPTER D'ID : 050-200067205-20221213-DEL2022\_182-DE

EAU POTABLE					
PRESTATIONS	UNITE	2022	2023	Evolution 2022 / 2023	
		HT	HT	%	
<b>Branchements</b>					
Branchements ordinaires	Diamètre inférieur ou égal à 50 mm et longueur inférieure ou égal à 8 m	Forfait*	1 624,00 €	1 725,00 €	6,22%
ml supplémentaire	ml		86,28 €	91,63 €	6,20%
Branchements de courte durée (conformément au règlement de service en vigueur sur le secteur concerné)		Forfait	162,40 €	172,47 €	6,20%
Branchements dans les ens résidentiels conventionnés (sans terrassements)		Forfait	355,25 €	377,27 €	6,20%
Diagnostic amiante des enrobés		Forfait	203,00 €	215,58 €	6,20%
Branchements spéciaux	Diamètre supérieur à 50 mm, forage horizontal	Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
<b>Compteurs</b>					
Fourniture et pose de compteurs	Diamètre jusqu'à 40 mm	Unité	71,05 €	75,45 €	6,19%
	Diamètre supérieur à 40 mm	Sur devis suivant marché public en vigueur			
Point de comptage supplémentaire	Diamètre 15 mm	Unité	81,20 €	86,23 €	6,19%
	Diamètre supérieur à 15 mm	Sur devis suivant les bordereaux des marchés à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Déplacement		Forfait	172,55 €	183,25 €	6,20%
Dépose		Forfait	71,05 €	75,45 €	6,19%
Expertise		Forfait	203,00 €	215,59 €	6,20%
Fourniture et pose d'un regard de compteur		Sur devis suivant marché public en vigueur			
<b>Interventions</b>					
Ingénieur		Heure	101,50 €	107,79 €	6,20%
Technicien		Heure	55,83 €	59,29 €	6,20%
Agent		Heure	30,45 €	32,34 €	6,21%
Pelle < 3t5 avec chauffeur		Heure	50,75 €	53,90 €	6,21%
Camion PL avec chauffeur		Heure	76,13 €	80,85 €	6,20%
Non respect de règlement de service		Forfait	203,00 €	215,59 €	6,20%
<b>Poteaux Incendies</b>					
Mesure Débit/Pression des poteaux incendies		Forfait*	42,63 €	45,27 €	6,19%
Fourniture et pose de poteau incendie		Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Fourniture pièces liées à la défense incendie		Sur devis suivant marché public en vigueur			
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
PRESTATIONS	UNITE	2022	2023	Evolution 2022 / 2023	
		HT	HT	%	
<b>Branchements</b>					
Branchements ordinaires EU	Diamètre inférieur ou égal à 160 mm et longueur inférieure ou égal à 8 m	Forfait*	1 712,50 €	1 818,67 €	6,20%
ml supplémentaire EU	ml		131,95 €	140,13 €	6,20%
Réparation branchement		Forfait	203,00 €	215,59 €	6,20%
Réparation bouche d'égout		Forfait	507,50 €	538,96 €	6,20%
Fermeture / Obturation		Forfait	101,50 €	107,79 €	6,20%
Branchements spéciaux	Diamètre supérieur à 160 mm, forage horizontal, profondeur supérieure à 2 m	Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Diagnostic amiante des enrobés EU		Forfait	203,00 €	215,59 €	6,20%
Branchements ordinaires EP - non soumis à TVA	Diamètre inférieur à 160 mm et longueur inférieure ou égal à 8 m	Forfait*	2 070,60 €	2 198,98 €	6,20%
ml supplémentaire EP - non soumis à TVA	ml		158,34 €	168,16 €	6,20%
Fourniture et pose 1ère gorgouille			Gratuit		
Gorgouille supplémentaire - non soumis à TVA		Forfait	487,20 €	517,41 €	6,20%
Diagnostic amiante des enrobés EP - non soumis à TVA		Forfait	243,60 €	258,70 €	6,20%
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
<b>Interventions</b>					
Ingénieur		Heure	101,50 €	107,79 €	6,20%
Technicien		Heure	55,83 €	59,29 €	6,20%
Agent		Heure	30,45 €	32,34 €	6,21%
Hydrocureuse		Heure	101,50 €	107,79 €	6,20%
Passage caméra		Heure	81,20 €	86,23 €	6,19%
Pelle < 3t5 avec chauffeur		Heure	50,75 €	53,90 €	6,21%
Camion PL avec chauffeur		Heure	76,13 €	80,85 €	6,20%

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le



Réception matières de vidange		t	30,4	ID : 050-200067205-20221213-DEL2022_182-DE
		m <sup>3</sup>	25,28 €	26,85 €
				6,21%
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux		
Non respect de règlement de service		Forfait	203,00 €	215,59 €
				6,20%
<b>EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT EN TRANCHEE COMMUNE</b>				
<b>PRESTATIONS</b>		UNITE	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Branchements</b>			<b>HT</b>	<b>HT</b>
				<b>Evolution 2022 / 2023</b>
				<b>%</b>
Branchements ordinaires (diamètre inférieur à 50 mm pour l'eau potable et 160 mm pour l'assainissement et longueur inférieure ou égale à 8 m)	Pour plusieurs réseaux <u>dans la même tranchée</u>	Forfait	Abattement de 20 % sur le ou les forfaits "Branchements ordinaires" / Applicable par unité foncière	
ml supplémentaire	Plusieurs réseaux <u>dans la même tranchée</u>	ml	Abattement de 20 % sur le ou les forfaits "Branchements ordinaires" / Applicable par unité foncière	
<b>PRESTATIONS DE SERVICE</b>				
<b>PRESTATIONS</b>		UNITE	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Frais d'accès au service</b>			<b>HT</b>	<b>HT</b>
				<b>Evolution 2022 / 2023</b>
				<b>%</b>
Frais d'accès au service		Forfait	40,60 €	43,11 €
Frais d'accès au service en intervention astreinte		Forfait	81,20 €	86,23 €
Suspension de fourniture (cessation temporaire, conformément au règlement de service en vigueur sur le secteur concerné)		Forfait	60,90 €	64,67 €
<b>Facturation</b>				
Modification de facture à la demande de l'abonné		Forfait	10,15 €	10,78 €
Annulation de facture à la demande de l'abonné		Forfait	10,15 €	10,78 €
				6,21%
				6,21%

\*Comprend notamment les démarches administratives amont (DT/DICT, autorisation de voirie,...), la mise en sécurité du chantier, le terrassement, la mise en œuvre des équipements (y compris citerneau ou coffret mural), le remblaiement en matériaux conformes, les croisements d'ouvrages, la réfection de voirie...